

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 3 novembre 2008

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
 Secrétaire : M. BORDAT
 Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL - LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE
 Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MILLOT) - M. BERTELOOT (pouvoir Mme MARTIN) - M. ALLAERT (pouvoir Mme METGE) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE) - M. AYACHE - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)
 Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

Garage municipal - Acquisition de pièces détachées - Groupement de commande Ville - Centre Communal d'Action Sociale - Régies personnalisées de La Vapeur et du Grand Théâtre - Marchés à passer avec les sociétés Auto Rectif, DK Profil, Citroën, Eurovoirie, Peugeot, Renault et Genlis automobile Sarl Frey - Signature des marchés

M. Deseille, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose:

Afin d'assurer la maintenance du parc de véhicules (voitures légères, fourgons, camions et engins de voirie), le garage municipal utilise diverses pièces mécaniques (freinage, filtration, pièces de carrosserie, etc.). Ces pièces détachées peuvent provenir :

- soit d'un réseau de distributeurs grossistes fournissant les pièces d'origine,
- soit d'un réseau de concessionnaires de la marque, seuls habilités à fournir les pièces d'origine, dites « captives », compte tenu de leur exclusivité.

Une procédure d'appel d'offres comprenant trente et un lots a été mise en oeuvre en 2006 pour les années 2007, 2008 et 2009. A ce jour, pour huit lots, le montant maximum annuel a été atteint, ne permettant plus aux membres du groupement l'achat de pièces de rechange. En effet, seule l'année 2006 avait été prise comme base de référence pour le calcul des montants maximum et minimum des différents lots. Or, il s'avère que les fournitures consommées en 2006 n'étaient pas représentatives des besoins relatifs à certains lots.

Afin de garantir la continuité dans la fourniture de ces pièces détachées, il est proposé d'établir:

- d'une part, un marché négocié sans mise en concurrence (marché complémentaire) avec les sociétés Auto Rectif et DK Profil, selon les dispositions des articles 35 II 4° et 77 du code des marchés publics ; il s'agirait de marchés à bons de commande avec les montants minimum et maximum suivants :

	montant minimum	montant maximum
• Auto Rectif :	2 000 €	7 000 €
• DK Profil :	10 000 €	25 000 €

- d'autre part, un marché négocié sans mise en concurrence avec les sociétés Citroën, Eurovoirie, Peugeot, Renault et Genlis automobile sarl Frey (véhicules Vespa) selon les dispositions des articles 35

Il 8° et 77 du code des marchés publics ; il s'agirait de marchés à bons de commande avec les montants minimum et maximum suivants :

	montant minimum	montant maximum
• Citroën	7 000 €	20 000 €
• Eurovoirie	3 000 €	8 000 €
• Peugeot	3 000 €	6 000 €
• Renault	3 000 €	10 000 €
• Genlis automobile	600 €	1 200 €

Ces marchés seraient conclus à compter de la date de leur notification et jusqu'au 31 décembre 2009.

Ils ont été soumis à la commission d'appel d'offres qui a émis un avis favorable.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider, pour l'acquisition, par le groupement de commande Ville - Centre Communal d'Action Sociale - Régies personnalisées de la Vapeur et du Grand Théâtre, de pièces détachées destinées au garage municipal, la passation des marchés suivants :

- en application des articles 35 II 4° et 77 du code des marchés publics, un marché à bons de commande avec les sociétés Auto Rectif et DK Profil, dans les conditions proposées ;

- en application des articles 35 II 8° et 77 du code des marchés publics, un marché à bons de commande avec les sociétés Citroën, Eurovoirie, Peugeot, Renault et Genlis automobile Sarl Frey, dans les conditions proposées ;

2 - m'autoriser à signer ces marchés ainsi que tout acte à intervenir pour leur exécution ;

3 - dire que le financement sera assuré sur les crédits ouverts au budget de chaque entité.

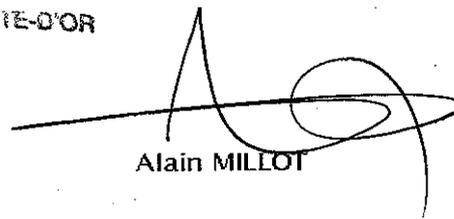
RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

12 NOV. 2008




Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 12/11/08